

14/10/2020



SCIENTIFIQUES

AUDIENCE MINISTRE

Le 13 octobre 2020, le Ministre de l'Intérieur a réuni les organisations syndicales du périmètre police nationale en visioconférence.

Les annonces du Ministre pour les PTS

RÉFORME DES PERSONNELS DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Les propos du Ministre : « Leur métier a changé, ils attendent légitimement que leur statut change avec lui. Cette réforme est sur la table depuis plusieurs années mais n'a jamais été engagée. Je propose de mettre en œuvre une mesure d'exhaussement des personnels de la catégorie C en catégorie B mais également de dynamiser les parcours de carrière des techniciens (B) et ingénieurs (A) de la PTS. Nous y consacrons près de 3M€ dans le budget de cette année. Le Directeur Général pourra vous en donner les détails. »

L'ENCADREMENT

De nouvelles décisions dès l'année prochaine pour les techniciens et les ingénieurs de la police technique et scientifique, dans le cadre du chantier sur l'encadrement (printemps 2021) dans la perspective de la construction du PLF 2022.

ASTREINTES

L'harmonisation des conditions de compensation des astreintes entre personnels du ministère. Une différence existe en effet entre personnels du SG et de la PN, qui sera supprimée avant le début de l'année prochaine. Le coût de cette mesure est de 2 M€ : pour un agent qui fait une semaine totale d'astreinte, cela augmentera son indemnisation de 28,5€.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Poursuite de l'indemnisation des heures supplémentaires.
Revalorisation pour 2021 des heures supplémentaires de +6% (passage de 12,47 € à 13,25 €).



LE SNAPATSI VEILLERA AU STRICT RESPECT DU CALENDRIER PRÉSENTÉ PAR LE MINISTRE

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

**Le SNAPATSI prend acte de ces avancées
et défend une réforme globale
du statut des PTS**